

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
nomination du jury habilité à délivrer un certificat de
connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement
de cours en langue d'immersion**

A.Gt 30-08-2007

M.B. 05-10-2007

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 17 juillet 2003 portant des dispositions générales relatives à l'enseignement en langue d'immersion et diverses mesures en matière d'enseignement, spécialement son article 1^{er};

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont respectivement nommés en qualité de Président et de Président suppléant du Jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion :

1. M. Yvan AUFORT, Directeur

Service général de la Gestion des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française.

2. M. Christian NOIRET, Directeur

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

Article 2. - Exercent respectivement les fonctions de secrétaire et de secrétaire suppléant :

1. M. Paul BOUCHE

Chargé de mission;

2. Mme Maëlle ROSA

Attachée à la Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

Article 3. - Sont nommés en tant que représentants de l'enseignement officiel en qualité de membres effectifs et suppléants de la section «langue néerlandaise» du Jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion :

1° pour la fonction d'instituteur maternel chargé des cours en immersion :

1. Mme Agnès DE RIVIERE (effectif)

Diplôme d'institutrice maternelle délivré en Communauté flamande

Professeur à l'Ecole communale de la Sauvenière à Liège;

2. Mme Huberte DEGEZELLE (suppléant)

Diplôme d'institutrice maternelle délivré en Communauté flamande

Professeur au Lycée de Namur;

2° pour la fonction d'instituteur primaire chargé des cours en immersion:

1. Mme Jolande THEUNISSEN (effectif)

Diplôme d'institutrice primaire délivré en Communauté flamande

Professeur à l'Athénée royal de Visé;

2. Mme Kim WIJNEN (suppléant)

Diplôme d'institutrice primaire délivré en Communauté flamande

Professeur à l'Ecole fondamentale communale Sauvenière à Liège;



3° pour la fonction de professeur de cours généraux chargé des cours en immersion au degré inférieur :

1. M. Franky HERREBOUT (effectif)

AESS, diplôme de licencié en philologie germanique délivré par la Communauté flamande Professeur à la Haute Ecole Paul-Henri SPAAK à Nivelles;

2. Mme Nicole VANDERMERGEL (suppléant)

AESS, licenciée en philologie germanique

Professeur à l'Athénée royal René Magritte de Lessines;

4° pour la fonction de professeur de cours généraux chargé des cours en immersion au degré supérieur :

1. M. Frédéric DONJEAN (effectif)

AESS, licencié en philologie germanique

Professeur à l'Athénée Léonie de Waha à Liège;

2. Mme Joëlle HUMBLET (suppléant)

AESS, licenciée en philologie germanique

Maître-Assistant à la Haute Ecole de la Ville de Liège;

Article 4. - Sont nommés en tant que représentants de l'enseignement libre en qualité de membres effectifs et suppléants de la section «langue néerlandaise» du jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion :

1° pour la fonction d'instituteur maternel chargé des cours en immersion :

1. Mme Nicole AMORY-BYA (effectif)

AESS, licenciée en philologie germanique

Détachée à la FESeC;

2. M. Robert VERDONCK (suppléant)

AESS, licencié en philologie germanique

Professeur à Ursuline La Madeleine à Tournai;

2° pour la fonction d'instituteur primaire chargé des cours en immersion :

1. Mme Nicole VRANCKEN (effectif)

AESS, licenciée en philologie germanique

Professeur au Collège Saint Quirin à Huy;

2. M. Philippe VAUSE (suppléant)

AESS, licencié en philologie germanique

Professeur à l'Institut Saint-Joseph à Jambes;

3° pour la fonction de professeur de cours généraux chargé des cours en immersion au degré inférieur :

1. Mme Edith VRIJENS (effectif)

AESI éducation physique/biologie délivré en Communauté flamande

Professeur au Collège épiscopal du Sartay à Embourg;

2. Mme Christine HUYSMANS (suppléant)

AESI néerlandais/anglais délivré en Communauté flamande

Professeur au Collège épiscopal du Sartay à Embourg;

4° pour la fonction de professeur de cours généraux chargé des cours en immersion au degré supérieur :

1. Mme Liliane CUYPERS (effectif)

AESS, licenciée en philologie germanique

Professeur au Centre scolaire des Dames de Marie à Saint Josse-Ten-Noode;

2. M. Norbert JACQUINET (suppléant)

AESS, licencié en philologie germanique

Professeur à l'Etablissement Soeurs de Notre-Dame à Namur;



Article 5. - Sont nommés en tant que représentants de l'enseignement officiel en qualité de membres de la section «langue anglaise» du jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion :

1° pour la fonction d'institutrice maternelle chargée des cours en immersion :

1. Mme Jacqueline FARBRIDGE (effectif)

Diplôme d'institutrice maternelle délivré au Royaume-Uni et titulaire d'une habilitation à exercer la fonction d'institutrice maternelle chargée des cours en immersion

Professeur à l'Ecole fondamentale communale Léonie de Waha à Liège;

2. Mme Catherine SACRE (suppléant)

AESS, licenciée en philologie germanique

Professeur à l'Ecole fondamentale communale Léonie de Waha à Liège;

2° pour la fonction d'institutrice primaire chargée des cours en immersion :

1. Mme Clare PHILLIPS (effectif)

Diplôme d'institutrice primaire délivré par l'Université de Hertsordshire au Royaume-Uni et titulaire d'une équivalence de titre étranger au diplôme d'institutrice primaire

Professeur à l'Ecole communale de Monfort à Esneux;

2. Mme Dorothy BACCIGALOPPI (suppléant)

Diplôme d'institutrice primaire délivré aux Etats-Unis et titulaire d'une habilitation à exercer la fonction d'institutrice primaire chargée des cours en immersion

Professeur à l'Ecole fondamentale communale Léonie de Waha à Liège;

3° pour la fonction de professeur de cours généraux chargés des cours en immersion au degré inférieur :

1. M. Michel DEBREMME (effectif)

AESS, licencié en philologie germanique

Professeur à l'ITCF Félicien Rops à Namur;

2. Mme Maud DEBUISSON (suppléant)

AESS, licenciée en philologie germanique

Professeur à l'Institut des langues modernes à Liège;

4° pour la fonction de professeur de cours généraux chargés des cours en immersion au degré supérieur :

1. Mme Marie Claire DUTRIEUX (effectif)

AESS, licenciée en philologie germanique

Professeur à l'Ecole Internationale du SHAPE à Shape;

2. Mme Nicole VAN ISSUM (suppléant)

AESS, licenciée en philologie germanique

Professeur à l'Institut Jean Jaurès à l'Université du Travail à Charleroi;

Article 6. - Sont nommés en tant que représentants de l'enseignement libre en qualité de membres de la section «langue anglaise» du jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion :

1° pour la fonction d'institutrice maternelle chargée des cours en immersion :

1. Mme Nicole AMORY-BYA (effectif)

AESS, licenciée en philologie germanique

Détachée à la FESeC;

2. Mme Jacqueline DEGUELDRE (suppléant)

AESS, licenciée en philologie germanique

Professeur au Centre scolaire Saint-François-Xavier à Verviers;



2° pour la fonction d'instituteur primaire chargé des cours en immersion :

1. M. Robert VERDONCK (effectif)
AESS en philologie germanique
Professeur à Ursulines La Madeleine à Tournai;
2. Mme Nicole VRANCKEN (suppléant)
AESS en philologie germanique
Professeur au Collège Saint-Quirin à Huy;

3° pour la fonction de professeur de cours généraux chargé des cours en immersion au degré inférieur :

1. M. Philippe VAUSE (effectif)
AESS, licencié en philologie germanique
Professeur à l'Institut Saint-Joseph à Jambes;
2. Mme Nicole FLAMMANG (suppléant)
AESS, licenciée en philologie germanique
Professeur à l'Etablissement Soeurs de Notre-Dame à Namur;

4° pour la fonction de professeur de cours généraux chargé des cours en immersion au degré supérieur :

1. M. Norbert JACQUINET (effectif)
AESS, licencié en philologie germanique
Professeur à l'Etablissement Soeurs de Notre-Dame à Namur;
2. M. Olivier MEINGUET (suppléant)
AESS, licencié en philologie germanique
Professeur à l'Institut de l'Enfant Jésus - Lycée à Nivelles;

Article 7. - Sont nommés en tant que représentants de l'enseignement officiel en qualité de membres de la section «langue allemande» du Jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion :

1° pour la fonction d'instituteur maternel chargé des cours en immersion :

1. Mme Isabelle ESSER (effectif)
Diplôme d'institutrice maternelle délivré par la Communauté germanophone
Professeur à l'Ecole fondamentale autonome de la Communauté française à Herve;
2. Mme Joséphine PAULUS (suppléant)
AESS, licenciée en philologie germanique
Professeur à l'Athénée royal Jean Tousseul d'Andenne;

2° pour la fonction d'instituteur primaire chargé des cours en immersion :

1. Mme Blyth KIM (effectif)
Diplôme d'institutrice primaire délivré en Communauté germanophone
Professeur à l'Athénée royal Air pur de Seraing;
2. M. Albert SAUER (suppléant)
AESS, licencié en philologie germanique
Professeur à l'Athénée royal de Visé;

3° pour la fonction de professeur de cours généraux chargé des cours en immersion au degré inférieur :

1. M. Désiré HERZETT (effectif)
AESS, licencié en philologie germanique
Professeur à l'Athénée royal de Welkenraedt;
2. M. Alex BOREMAN (suppléant)
AESS, licencié en philologie germanique
Professeur à l'Athénée royal Thil Lorrain de Verviers;



4° pour la fonction de professeur de cours généraux chargé des cours en immersion au degré supérieur :

1. Mme Mélanie CÜPPER (effectif)
AESS, licenciée en philologie germanique
Maître-Assistant à la Haute Ecole de la Ville de Liège;
2. Mme Wilma SCHOMMER (suppléant)
AESS, licenciée en philologie germanique
Maître-Assistant à la Haute Ecole de la Ville de Liège;

Article 8. - Sont nommés en tant que représentants de l'enseignement libre en qualité de membres de la section «langue allemande» du jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion :

1° pour la fonction d'instituteur maternel chargé des cours en immersion :

1. Mme Marie-Jeanne LOOZEN (effectif)
AESS, licenciée en philologie germanique, CCALA délivré par la Communauté germanophone
Professeur à l'Institut Saint-Joseph à Welkenraedt;
2. Mme Liliane CUYBERS (suppléant)
AESS, licenciée en philologie germanique
Professeur au Centre scolaire des Dames de Marie à Saint-Josse-ten-Noode;

2° pour la fonction d'instituteur primaire chargé des cours en immersion :

1. Mme Chantal MOCKEL (effectif)
CESS délivré par la Communauté germanophone, AESS, licenciée en langues et littératures germaniques
Professeur à l'Institut Saint-Joseph à Welkenraedt;
2. Mme Edith GENTGES (suppléant)
AESS, licenciée en philologie germanique
Professeur au Centre scolaire Saint-François-Xavier à Verviers;

3° pour la fonction de professeur de cours généraux chargé des cours en immersion au degré inférieur :

1. M. Gérard THEVISSSEN (effectif)
AESI en langues modernes, CCALA délivré par la Communauté germanophone
Professeur à l'Institut Saint-Joseph à Welkenraedt;
2. Mme Jacqueline DEGUELDRE (suppléant)
AESS, licenciée en philologie germanique
Professeur au Centre scolaire Saint-François-Xavier à Verviers;

4° pour la fonction de professeur de cours généraux chargé des cours en immersion au degré supérieur :

1. Mme Monika LEHNEN (effectif)
AESS, licenciée en sciences économique, CCALA délivré par la Communauté germanophone
Professeur au Collège Notre-Dame à Gemmenich;
2. Mme Jacqueline LORIAUX (suppléant)
AESS, licenciée en philologie germanique
Chargée de mission;

Article 9. - Les membres effectifs et leurs suppléants sont nommés pour une période de quatre ans.

Article 10. - Le présent arrêté entre en vigueur le 30 août 2007.

Bruxelles, le 30 août 2007.

Par le Gouvernement de la Communauté française :
La Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire,
Mme M. ARENA

